



DEPARTEMENT
LOIRE

République Française
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **St Marcel d'Urfé**
PROCES-VERBAL DE SEANCE
Séance du 09 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 9 juin à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 2 juin 2023, s'est réunie dans la salle du conseil municipal pour une séance ordinaire sous la présidence de Mr CROZET Guy, Maire

Nombre de membres en exercice : 10

Présents : 10

Votants : 10

PRESENTS : Mmes Guillot Jacqueline ; Meilland Pascale ; Ribes Monique ; Rodamel Chantal
Mrs Chabré Michel ; Cohas Xavier ; Crozet Guy ; Dejob Xavier ; Grosbellet Michel ; Philippon Emmanuel

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel Grosbellet

Ordre du jour

1/ Choix du secrétaire de séance

2/ Approbation et signatures du PV et des délibérations par le Secrétaire de Séance et le Maire

3/ Délibérations

- **C. A. O (commission appel offres) : remplacement d'un conseiller**
- **Aménagement du terrain de sport** : opération 5000 terrains de sport pour 2024 : compléments de renseignements concernant la demande de subvention
- **Elections sénatoriales du 24/09/2023**: désignation du délégué et de ses 3 suppléants

4/ Questions diverses

Accueil et présentation de l'ordre du jour par M. le Maire.

1/ Choix du secrétaire de séance

Michel Grosbellet est désigné secrétaire de séance

2/ Approbation à l'unanimité des personnes présentes et signatures du procès-verbal et des délibérations de la réunion précédente du 10 mai 2023.

3 / Délibérations

1/ CAO (commission appel d'offres) : remplacement d'un conseiller

M Hervé REGEFFE faisait partie de la commission appel d'offres. Suite à sa démission, M le Maire demande de procéder à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants qui constituent cette commission

Sont élus membres titulaires : Chantal RODAMEL, Emmanuel PHILIPPON, Monique RIBES

Sont élus membres suppléants : Michel GROSBELLET, Michel CHABRÉ, Xavier DEJOB

2/ Aménagement terrain de tennis. Demande de subvention à la région " enveloppe 5000 terrains de sport JO 2024". Signature d'une convention avec l'USU

La commission amène de nouveaux éléments concernant le coût prévisionnel de l'aménagement du terrain de tennis en un mini terrain de foot et des équipements pour les plus petits.

Un devis de 45 846.94€ a été présenté.

M le Maire propose que soit demandée une subvention à l'Agence Nationale du Sport sur l'opération " 5000 terrains de sports JO 2024" (programme régional) d'un montant de 26 727€.

Après en avoir délibéré le Conseil autorise M le Maire à déposer cette demande de subvention.

L'obtention de cette subvention est conditionnée par la signature d'une convention avec un club de sport.

M le Maire a contacté M Eric SOULAGE président du club de football l'U S U qui a donné son accord pour établir une convention permettant au club d'utiliser le terrain pour les entraînements.

M le Maire demande l'autorisation de signer cette convention

Après en avoir délibéré le Conseil accepte la signature de cette convention avec l'USU.

3/ Elections sénatoriales du 24/09/2023: désignation du délégué et de ses 3 suppléants

La commune doit désigner un délégué et 3 suppléants pour voter à l'élection sénatoriale.

Après avoir constitué le bureau de vote, M le Maire fait procéder au vote à bulletin secret.

Résultat :

Guy CROZET est élu délégué

Michel GROSBELLET, Emmanuel PHILIPPON et Michel CHABRÉ sont élus suppléants

5/ Infos et questions diverses

M le Maire propose d'organiser une vente de l'ancien mobilier du Relais d'Urfé (tables et chaises). La population sera informé par courrier. La date possible serait le 8 juillet 2023.

Point sur le projet chauffage bâtiment mairie (chaudière granulés). Analyse devis en cours.

Assainissement : l'étude de faisabilité pour le raccordement des 4 maisons au-dessus du chemin du lavoir aux Bellets est terminé. Le coût prévisionnel pour la réalisation est de 69 852€.

Compte tenu :

- du coût important pour seulement 4 maisons,
- des contraintes d'exploitation d'un système de refoulement,
- de l'absence de demande,
- du fait que ces maisons ne sont pas dans le zonage assainissement,

La commission propose de ne pas donner suite à ce projet. Accord de principe du Conseil, la décision sera entérinée lors du prochain conseil.

Fin de séance 20h00

Fait à St Marcel d'Urfé

Le 9 juin 2023,

Secrétaire de séance
Michel GROSBELLET

Le Maire
Guy CROZET